



Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

20 rue Vignon PARIS 9^{ème}

tel 01 47 42 80 13 mél : secretariat@fgrfp.org

Evolution du pouvoir d'achat des retraités

Evolution de l'ensemble des pensions

Jusqu'à récemment les études du Conseil d'Orientation des Retraites ont montré que la pension moyenne versée avait tendance à augmenter légèrement au-delà de l'inflation. Il s'agit de l'effet noria, les nouvelles pensions liquidées étant supérieures aux pensions de ceux partis en retraite précédemment du fait que ces néo retraités ont perçu au cours de leur carrière des meilleurs salaires, étaient, en moyenne, plus qualifiés et ont eu des carrières plus complètes.

Examiner l'évolution réelle du pouvoir d'achat de chaque retraité nécessite d'éliminer cet effet noria et de suivre, d'année en année, l'évolution des pensions déjà liquidées.

Retraités ayant liquidé leurs pensions

Avant les réformes de 1993 (régime général) et 2003 (Fonction Publique) les pensions étaient indexées sur les salaires. Depuis elles sont, pour tous, indexées sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Ce nouveau mode d'évolution des pensions était censé garantir le pouvoir d'achat des retraités sur le long terme. Il n'en est rien :

- les structures de consommation ne sont pas les mêmes pour tous les retraités ; les dépenses contraintes, ou encore appelées dépenses pré-engagées, pèsent beaucoup plus lourdement sur les petites pensions (pour les 20 % de ménages aux revenus les plus faibles les dépenses contraintes représentent 75 % du budget alors, qu'en moyenne elles pèsent pour 36 % des dépenses).
- malgré l'indexation sur l'IPC le pouvoir d'achat de nombreux retraités a été rogné ces dernières années par diverses mesures fiscales : suppression de la 1/2 part pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour les personnes seules ayant élevé des enfants, imposition de la majoration de 10 % pour les retraités ayant élevé 3 enfants, hausse de la TVA de 19,6 % à 20 % et de 7 % à 10 %, instauration de la CASA de 0,3 %, ...

L'indexation des pensions sur l'évolution de l'indice des prix ne garantit pas le pouvoir d'achat net des retraités.

Pensions et salaires : l'écart se creuse

Si, avant 1993, l'évolution des pensions indexée sur l'évolution des salaires a permis une évolution parallèle du pouvoir d'achat des retraités et des salariés et, ainsi, une participation des retraités aux fruits de la croissance, l'indexation sur l'IPC depuis 1993 a provoqué un décrochement des pensions sur les salaires :

- ces dernières années le niveau de vie moyen des retraités avait rejoint celui des actifs et la pension moyenne a continué à progresser grâce à l'effet noria. Cependant, pour un même retraité, son niveau de vie décroche du niveau de vie des salariés car, selon les analyses du COR, le niveau de vie des salariés progresse en moyenne de 1 % par an alors que celui des retraités, au mieux, stagne.

Au bout de 20 ans l'écart de niveau de vie salarié-retraité atteint 22 %. Ainsi la personne qui aurait, le jour de son départ en retraite, une pension suffisante pour payer l'EHPAD, ne le pourrait plus 20 ans plus tard car le prix des EHPAD suit l'évolution des salaires.

Alors que de 2003 à 2014 les pensions progressaient seulement de 17,9%, le salaire moyen progressait de 24,8% et le SMIC de 32,6%.

Depuis 2003 l'écart se creuse entre SMIC et pensions. Des milliers de retraités partis avec une pension égale ou légèrement supérieure au SMIC se retrouvent aujourd'hui largement sous le seuil du salaire minimum.

L'indexation des pensions sur l'évolution de l'indice des prix ne garantit pas le niveau de vie des retraités relativement aux actifs. Face à la richesse produite, les retraités voient régulièrement leur pouvoir d'achat reculer.

Les retraités et leur patrimoine

Ceux qui dénoncent avec fougue les « privilèges » des retraités ont fait une découverte qui va surprendre : les retraités sont plus nombreux que les actifs à posséder leur logement ! Effectivement 75 % des retraités sont propriétaires de leur appartement ou de leur maison, contre 63 % des 40-49 ans et 50 % des 30-39 ans. Mais il n'y a là rien de bien surprenant ni de bien original quand on sait que la maison ou l'appartement sont, le plus souvent, le fruit d'économies de toute une vie d'activité.

Les nécessaires travaux de rénovation, isolation, aménagement lié à la perte d'autonomie pèsent lourdement sur le budget des retraités modestes.

Quant au fait que les personnes âgées de plus de 65 ans tirent, en moyenne, 19 % de leurs revenus de loyers, dividendes et autres intérêts, l'essentiel de ces sommes provient des familles les plus riches. Mêler dans une même moyenne statistique les pensions des salariés et les revenus indécents des Bettencourt, Wendel, Mulliez, ... relève, pour le moins, de la mauvaise foi.

Les retraités et la pauvreté

Le taux de pauvreté chez les retraités, contrairement à l'ensemble de la population, a augmenté, passant de 7,7 % en 2012 à 7,9 % en 2013 soit 1,08 millions de personnes. Les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) relèvent, dans une étude récente, une augmentation importante du nombre de retraités qui les sollicitent.

Conclusions

Sauf à accepter une dégradation lente du pouvoir d'achat des retraités, un recul des niveaux de pension et un décrochage du niveau de vie des retraités relativement aux actifs dans les années à venir, il est indispensable de prendre en compte l'évolution des salaires tant dans le mode de calcul de l'évolution des pensions que dans celui des salaires portés au compte.

La FGR-FP, comme l'ensemble des organisations syndicales de retraités revendique que la revalorisation annuelle des pensions prenne en compte l'évolution des salaires.
--

Evolution comparée des pensions, du salaire moyen et du SMIC

